

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Eugène, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal MOUNIER, Maire.

Date de convocation : 8 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. MOUNIER Pascal. BARATANGE Dimitri. LORION William - GAY Hervé
LANGLADE Ludovic. HAUMONT Christian. LEMBERT Joël. Mmes LOUREIRO
Sandrine. FLEURY Céline. LORION Nathalie

Absent excusé : M. THUBIN Yves

Secrétaire de séance : M. BARATANGE Dimitri

Ordre du jour :

- **Délibération « décision modificative pour l'affectation du résultat »**
- **Délibération « création de poste d'adjoint technique à 15h/35 à compter du 1/10/2023 » (réactualisation des heures de Camille)**
- **Délibération « Projet de création d'une unité de valorisation énergétique (CDCHS) »**
- **Explication procédure de reprise de concessions (devis exhumations)**
- **Etude vente de terrain à Mme Claudine LEMBERT**
- **Etude devis panneaux médiathèque et horaire mairie**
- **Etude devis Vaisselle salle des fêtes**
- **Etude tarifaire tables extérieures (étang), jeux pour enfants + aménagement autour du préau (barbecue, scène)**
- **Questions diverses**

DECISION MODIFICATIVE POUR L'AFECTATION DU RESULTAT

Le trésorier de Jonzac, nous demande de prendre une décision modificative pour modifier la somme qui a été votée au compte 001 du budget concernant notre excédent d'investissement :

Il a été voté la somme de 32 462.05 € alors **qu'il faut voter la somme de 48 438.75 €**, soit une différence de **15 976.70 €** qui correspondait à nos restes à réaliser (travaux église + médiathèque). En effet, l'excédent d'investissement de 48 438.75€ est suffisant pour couvrir nos restes à réaliser.

Voici la décision modificative proposée : pour l'équilibre il convient de prévoir une dépense du même montant :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Compte	Montant	Compte	Montant
001 : Excédent d'investissement	15 976.70 €	2151 : Travaux de voirie	+ 7 976.70€
		2184 : Achat mobilier	+ 8 000.00€
TOTAL RECETTE	15 976.70 €	TOTAL DEPENSES	15 976.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE la décision modificative proposée ci-dessus.

DELIBERATION CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 15/35^{ème} A COMPTER DU 1/10/2023

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mr Camille SIEUW, notre adjoint technique principal, dans laquelle il fait part de son souhait de diminuer son temps de travail hebdomadaire de 2 heures, qui est actuellement de 17/35^{ème} et qui passera donc à 15/35^{ème}.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De **CRÉER** le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 15/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2023.
- De **MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Grade	Nombre	Temps	Date d'effet
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	16/35è	01/11/2017
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Vacant	17/35è	01/10/2023
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	8.53/35è	01/06/2018
Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe	1	15/35è	01/10/2023

DELIBERATION PROJET DE CREATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ENERGETIQUE A ANGOULEME

SYNTHESE

Il est proposé au conseil municipal de soutenir le projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) sur la commune d'Angoulême porté par CALITOM en partenariat avec la communauté de communes de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais afin de tendre vers une autonomie du territoire en matière de gestion des déchets non valorisables, de sortir de la technique de la mise en décharge pour s'orienter vers la valorisation énergétique, de réduire la dépendance aux opérateurs privés et de permettre aux collectivités une meilleure maîtrise des coûts.

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2022_1_1 du 8 février 2022 portant décision d'abandonner la technique de la mise en décharge pour les déchets résiduels ;
Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2022_4_1 du 25 octobre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la CDCHS du 15 décembre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;
Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2023_2_1 du 15 mars 2023 portant sur l'engagement d'une phase de concertation préalable concernant ce projet ;
Vu le dossier de déclaration d'intention mis à disposition du public par Calitom en date du 24 avril 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Malgré les efforts consentis au travers des politiques de prévention et de tri, la quantité de déchets résiduels non valorisables est complexe à maîtriser et il faut bien reconnaître que notre consommation produira toujours une part de déchets ultimes.

Sur le territoire de la Haute-Saintonge, la totalité de ces déchets est actuellement enfouie sur le site de Sotrival à Clerac dont la capacité de stockage diminue pour passer à 125 000 tonnes /an jusqu'à sa fermeture programmée en 2036. Par ailleurs, une dizaine de sites d'enfouissement doivent fermer dans la région Nouvelle Aquitaine d'ici 10 ans. La seule option de la mise en décharge n'est donc plus tenable.

Cette situation ne doit pas entraîner pour le territoire une dépendance aux opérateurs privés dont les solutions sont structurellement inflationnistes mais tendre au contraire vers une autonomie locale en matière de traitement des déchets.

Pour répondre à cette urgence, CALITOM en partenariat avec la CDCHS et le SMICVAL a étudié trois scénarii :

1. Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) valorisés en cimenterie (auprès d'un acteur privé)
2. Production de CSR valorisés dans une chaufferie à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique
3. Valorisation des déchets dans une unité de valorisation énergétique (UVE) à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique

A l'issue de cette étude, il ressort que la solution de l'UVE est la plus pertinente, d'autant que la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais se proposent d'être partenaires du projet. Ce mode de valorisation offre en effet un double bénéfice : le processus d'incinération des déchets avec récupération d'énergie consiste à transformer la chaleur dégagée par la combustion des déchets en vapeur sous pression. Elle peut alors alimenter des réseaux de chaleur urbains mais aussi répondre aux besoins d'industriels locaux consommateurs de gaz naturel.

A ce titre, un dossier de déclaration d'intention a été déposé par Calitom.

Il est notamment proposé la construction d'une UVE sur la commune d'Angoulême d'une capacité de 120 000 tonnes prenant en compte des perspectives ambitieuses de réduction des déchets liés aux efforts de prévention.

Le montant de l'investissement est estimé à 110 millions d'euros pour une mise en service industrielle au printemps 2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique à Angoulême, porté par Calitom en partenariat avec la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER EXTERIEUR ET JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite au projet d'aménagement autour du préau, l'acquisition de mobilier extérieur et de jeux, redynamiserait le bourg. Il précise que le Département peut intervenir financièrement à hauteur de 45% au titre de la revitalisation des centres bourgs.

Le Maire présente les différents devis :

- ➔ Table de ping-pong (PIERISOL) : 1410.00 € HT
- ➔ Jeux pour enfants (Loisirs Aménagements) : 1302.00 € HT
- ➔ Mobilier extérieur (3 tables de pique-nique + 1 banc) : 2053.57 € HT
(VM ANGOULEME BOIS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE le projet d'acquisition de mobilier extérieur et de jeux et les devis correspondants pour un montant total de **4 765.57 € HT**
- SOLLICITE l'aide financière du Département à hauteur de 45%
- ARRETE les modalités de financement comme suit :
 - Subvention du Conseil Départemental : 2 144.51 €
 - Part communale (autofinancement) : 2 621.06 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce projet.

EXPLICATION PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Il a été convenu que les élus se déplacent au cimetière afin de répertorier les concessions abandonnées et faire des demandes de devis d'exhumation. Reste à définir une date.

ETUDE DEVIS PANNEAUX MEDIATHEQUE ET HORAIRE MAIRIE

Le Maire présente le devis de l'entreprise ROBIN de Brie Sous Archiac, pour la fourniture et pose d'un panneau pour la petite médiathèque ainsi qu'un panneau des horaires de la mairie. Le montant s'élève à 400.90 € TTC. Le conseil valide le devis.

ETUDE DEVIS VAISSELLE SALLE DES FETES

Le Maire présente le devis de la société LUSINI pour de la vaisselle afin de compléter et actualiser notre stock, qui comprend des flûtes à champagne, des verres ordinaires, des fourchettes, des cuillères à café, 6 pichets et 15 corbeilles à pain.

Le montant s'élève à 916.56 €. Le conseil valide le devis.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

MOUNIER	Pascal	
THUBIN	Yves	Excusé
LORION	William	
HAUMONT	Christian	
LOUREIRO	Sandrine	
GAY	Hervé	
LEMBERT	Joël	
BARATANGE	Dimitri	
FLEURY	Céline	
LORION	Nathalie	
LANGLADE	Ludovic	